



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

TO/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2014
2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
- Rapporteur : Monsieur Eugène Berger
- Examen du volet budgétaire concernant la Culture (demande de la sensibilité politique ADR du 5 mars 2014)
3. L'avenir du site du château Mansfeld à Luxembourg-Clausen (demande du groupe politique LSAP du 29 janvier 2014)

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Marc Angel, Mme Taina Bofferding, Mme Anne Brasseur, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Justin Turpel remplaçant M. Serge Urbany, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

Mme Maggy Nagel, Ministre de la Culture
M. Luc Eicher, M. Bob Krieps, Ministère de la Culture

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Lydie Polfer, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2014

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

- Examen du volet budgétaire concernant la Culture (demande de la sensibilité politique ADR du 5 mars 2014)

Madame la Ministre critique qu'aucun représentant de la sensibilité politique ayant porté ce point à l'ordre du jour ne soit présent.

L'oratrice rappelle qu'elle a été confrontée à l'exigence de réduire les frais de fonctionnement de son Ministère d'un ordre de grandeur de 10%.

Compte tenu des efforts d'économies déjà réalisés par le passé, cette tâche s'est avérée particulièrement difficile à réaliser. Exiger des efforts supplémentaires d'économies des différentes institutions culturelles à l'avenir risque désormais d'affecter négativement l'offre culturelle au Luxembourg. Partant, une approche intelligente et réfléchie s'est imposée.

Ainsi, un « screening » de toute la programmation culturelle subventionnée à travers le pays a été lancé.

Toutes les conventions existantes seront résiliées, afin de les renégocier avec les acteurs respectifs. Il s'agit de remettre en question la politique de subventionnement menée jusqu'à présent. La nouvelle politique à mettre en œuvre apportera davantage d'équité dans le subventionnement de la scène culturelle.

Le rapport d'activité du Ministère pour l'année 2013 présentera, en toute transparence, toutes les conventions, subventions et dotations existantes du Ministère et leurs bénéficiaires. La réforme de ces aides publiques devrait, dans la mesure du possible, déjà entrer en vigueur avec le budget de l'Etat dite « de la nouvelle génération » à élaborer pour l'année 2015. Ces subventions pourront être revus vers le haut ou vers le bas. Ces adaptations s'effectueront suite à un dialogue préalable avec les acteurs respectifs. Un *Leitmotiv* dans ces discussions sera comment elles pourront faire mieux avec moins de moyens financiers. Des révisions dans la programmation de certaines maisons ne devront pas être exclues.

Certaines décisions politiques d'ores et déjà prises par la nouvelle coalition gouvernementale ont clairement signalé aux différents institutions du monde culturel luxembourgeois que des acquis définitifs dans leur subventionnement n'existent pas.¹

En ce qui concerne l'administration ministérielle elle-même, l'objectif de réduction des frais de fonctionnement a été atteint (- 10,63%).²

¹ L'oratrice renvoie aux décisions de ne pas réaliser comme prévue une exposition sur la première guerre mondiale ou de ne pas financer un concert de l'OPL en Chine

² Pour le détail des chiffres, il est renvoyé à l'extrait du projet de loi 6666 joint au présent procès-verbal

Les subventions prévues pour les établissements publics ont pu être réduites de 4,25% (de quelque 52 millions euros en 2013 à 50 millions d'euros dans le projet de budget ordinaire pour l'année 2014), les institutions à gestion séparée mises à part qui eux voient leur budget réduit de 4,41%.

La réduction des dépenses en capital du Ministère se situe à 24,55%. Cette économie résulte principalement du déplacement du budget concernant la radio socio-culturelle dans le champ de compétences du Ministère d'Etat.

Exclusion faite des dépenses en personnel, le budget ordinaire des établissements à gestion séparée a été réduit de 3%.

Pour l'avenir, il importe de réfléchir sérieusement à la fois sur l'utilité et la réalisation efficiente de projets d'investissement dans le domaine culturel. L'envergure d'un projet de construction déjà lancé, celui de la Bibliothèque nationale, a déjà été réduite d'un montant initial de 180 millions à désormais 120 millions d'euros. L'oratrice critique la conception de cet immeuble à un moment où la situation infrastructurelle intenable des archives nationales était déjà connue. A son avis, ces deux défis infrastructurels auraient pu être résolus par la conception d'un projet d'ensemble permettant de créer des synergies entre ces deux nouvelles infrastructures à créer – bibliothèque et archives nationales.

Un autre projet d'investissement en voie de finalisation et où il importe de poser rapidement les jalons d'une façon financièrement raisonnable est celui de l'espace culturel des Rotondes dont la réouverture est envisagée pour mi-2015. Une discussion sur la forme de gestion de cet espace voire l'utilité de la création d'un établissement public s'impose.

Débat :

Les questions et interventions des parlementaires permettent de préciser les points qui suivent :

- ***Révision des conventions.*** Le nombre des conventions dépassant la centaine, certains intervenants estiment illusoire de les avoir revues toutes, et ceci dans le dialogue, jusqu'à la fin de l'année courante. Il est concédé que cet objectif est ambitieux. Certaines conventions sont susceptibles d'être reconduites telles qu'elles, tandis que d'autres nécessiteront des modifications substantielles.

Il a précisé que toutes ces conventions ont une échéance annuelle.³

Les salaires représentent une partie importante des conventions. Lorsqu'il s'agit d'une infrastructure qui est exploitée, cette part peut représenter la moitié de la somme mise à disposition. Il est vrai que la masse salariale est susceptible de progresser, tandis que les budgets globaux désormais prévus stagnent ou se sont vu réduits.

Il est confirmé que tous les organismes conventionnés n'ont pas encore été informés de cette nouvelle réalité. Les plus grandes (OPL ; Mudam) ont déjà réagi à ces chiffres définitifs. Certains établissements pourront et devront recourir à leurs fonds de réserves. La phase de renégociation est désormais lancée.

Compte tenu des engagements déjà pris et susceptible d'être pris, un intervenant insiste à ce que les « petites » institutions et associations culturelles conventionnées soient informées rapidement des contraintes financières qui les attendent dès cet exercice.

³ Datée au 30 septembre

Un autre intervenant exprime le souhait que les critères auxquels la politique de subventionnement dans le domaine culturel s'orientera à l'avenir soient présentés et discutés en commission. Il serait, par ailleurs, utile de disposer d'une liste regroupant toutes les infrastructures culturelles du pays, ventilées suivant leurs frais de fonctionnement c'est-à-dire sans le coût des activités, manifestations ou autres projets organisés.

Madame la Ministre juge étrange de vouloir désormais discuter en commission des critères appliqués lors de la renégociation de ces nombreuses conventions. Tout au plus elle pourrait, lorsque ces travaux au sein de son administration seront clôturés en présenter les résultats. Les critères existent déjà. On pourrait les rendre plus strictes. Le souci principal est de veiller à leur application correcte de manière à traiter tous les acteurs sur un pied d'égalité. Il s'agit donc plutôt d'un choix politique à discuter consistant surtout dans la hauteur des subventions respectives jugées appropriées. En fonction de la vision politique des différents partis, l'importance à accorder à l'œuvre culturelle des différentes associations et institutions sera susceptible d'être jugée différemment.

Dans une première étape, le tableau qui sera présenté dans le prochain rapport d'activité du Ministère et qui rend pour une première fois public tous les organismes culturels profitant d'un soutien financier de l'Etat, tout en précisant le montant respectif leur alloué en 2013 pourrait être discuté en commission. C'est sur cette base que Madame la Ministre souhaite évaluer l'opportunité de certaines subventions, voire discuter sur les fortes inégalités de traitement existantes entre associations et institutions proposant parfois exactement les mêmes activités culturelles. Actuellement, la concurrence dans le secteur culturel sur ce petit territoire est, en effet, très grande et maintes offres font double emploi. Il importe de veiller davantage à la qualité des programmations culturelles offertes que de subventionner un foisonnement d'activités à médiocre qualité. De plus, il doit être veillé à maintenir scène culturelle régionale forte qui stimule la vie culturelle au niveau communal et local, de sorte à intégrer des souches plus larges de la population ;

- **Archives nationales.** La proposition d'implanter les archives nationales aux friches industrielles à Belval a, en effet, été soumise à Madame la Ministre. Le Conseil de gouvernement a décidé de tenir en suspens sa décision concernant l'affectation de l'Halle des Soufflantes par renvoi au besoin d'extension, à ce stade inconnu, de l'Université de Luxembourg. Ce site est considéré par d'aucuns comme un « cadeau empoisonné ». Madame la Ministre souligne que malgré des solutions provisoires qui ont pu être trouvés, le plus souvent en location, et la mise en conformité en cours du bâtiment principal, les besoins en espace de stockage est énorme : chaque année quelque quatre kilomètres de documents s'ajoutent au patrimoine existant. Il aurait été hautement utile et bien plus économe de planifier conjointement la nouvelle bibliothèque nationale avec les nouvelles archives nationales afin de pouvoir les construire ensemble.

Actuellement, compte tenu des contraintes budgétaires, il est impossible de dire quand et comment l'Etat pourra financer la construction de nouvelles archives nationales ;

- **Nouvelle bibliothèque nationale.** Le Conseil de gouvernement a, en effet, exprimé le souhait d'explorer comment l'envergure financière de cette construction pourrait être réduite davantage, voire de combiner ce projet avec la nécessaire construction de nouvelles archives nationales. Malheureusement, les marchés publics ont déjà été lancés et il n'est plus possible de faire marche arrière ;
- **Rotondes.** Madame la Ministre explique que la pression concernant le cadre organisationnel à mettre en place pour l'espace culturel des rotondes résulte de l'inaction du précédent Gouvernement qui, depuis deux années, a été saisi de la

demande de créer un établissement public pour la gestion de ces lieux. Elle juge « irresponsable » la manière avec laquelle de tels dossiers ont été abordés par le passé. Les discussions s'étaient concentrées sur un projet de construction, tout en ignorant largement la question du mode de fonctionnement futur de ces nouvelles infrastructures – de simples questions pourtant essentielles comme « qui fait quoi comment » n'ont pas été clarifiées. Une approche de planification financière pluriannuelle lui semble toutefois indispensable pour un tel secteur.

En ce qui concerne concrètement l'infrastructure des rotondes, il aurait été plus logique de mettre dès le départ les deux rotondes à disposition de l'association qui exploite actuellement l'ancien site de production de l'entreprise Paul Wurth dans le quartier de Hollerich à Luxembourg-Ville. Elle aurait ainsi bien davantage de possibilités de générer des recettes.

Il est rappelé que ladite solution intermédiaire en ce qui concerne la restauration des rotondes résulte de la contrainte de réaliser des économies à laquelle était déjà exposée le précédent Ministre en charge des Infrastructures.

Un député remarque qu'une rénovation de la deuxième rotonde se limitant au strict minimum pour garantir la sécurité des visiteurs, suffirait déjà pour y organiser des manifestations.

Un autre député rappelle l'idée reprise dans le programme de la coalition actuellement au pouvoir dans la Ville de Luxembourg plaidant pour la création d'un marché couvert au sein de la Rotonde non encore rénovée.

La précédente ministre de la Culture tient à préciser qu'elle a, en effet, été saisie de la demande de créer un établissement public pour assurer la gestion des Rotondes. Elle ambitionnait toutefois de rédiger un projet de loi non seulement pour cette association spécifique, mais pour plusieurs associations sans but lucratif actives dans le domaine culturel. Ce qui empêchait ce projet était l'accord à l'époque entre les coalitionnaires DP et CSV de ne plus créer d'établissements publics, accord également respecté par la coalition gouvernementale subséquente. Quant à la nécessaire planification pluriannuelle, elle renvoie aux contraintes de la procédure budgétaire annuelle qui s'opposait à cette volonté. Elle ajoute que la deuxième rotonde ouvrira, telle que prévue, avec la première.

Quant à la deuxième rotonde, Madame la Ministre corrige l'intervenante précédente, « 90% » de la deuxième rotonde restera fermée au grand public. Sa rénovation n'est, à ce stade, pas prévue. L'inauguration officielle de la première rotonde aura lieu le 12 juin 2015. Le texte du projet de loi créant ledit établissement public existe depuis 2008. Compte tenu des responsabilités encourues par les gérants d'un tel espace, il importe de déposer rapidement ce projet de loi.

Plusieurs intervenants insistent à ce que la rénovation de la deuxième rotonde soit prévue et entamée rapidement.

Une discussion animée sur les raisons ayant amené la coalition gouvernementale CSV-DP de décider de ne plus créer, sauf nécessité absolue, d'établissements publics s'ensuit ;

- **LOD.** Entretemps, le groupe d'experts chargé de rédiger le « Lëtzebuerger Online Dictionnaire » (LOD) a avancé jusqu'à la lettre S et estime pouvoir publier la première version papier en 2018. Ce projet, de publier, en fin de travaux, une version papier est actuellement en discussion. Des réflexions concernant la mise en place d'une application mobile ont été lancées. Madame la Ministre souligne son appui du projet du LOD. Une conférence de presse visant à informer le grand public sur l'état d'avancement de ces travaux est prévue pour le mois de mai ;

- **Exposition WW1.** Le centenaire de la première guerre mondiale ne sera pas commémoré avec la grande exposition initialement prévue. Les responsables du Ministère de la Culture et du ministère en charge de la Grande Région se réuniront pour examiner des possibilités pour organiser une commémoration incluant les régions transfrontalières. A l'issue de ces réflexions un nouveau budget sera alloué à cette fin. Compte tenu de la mémoire et de la perception parfois fortement divergente de la première guerre mondiale dans ces trois Etats voisins, cette volonté politique qu'un projet commémoratif commun soit réalisé s'avère être un réel défi. 1914 -1918 a, en effet, marqué une coupure brutale dans le fonctionnement de la Grande Région qui, déjà à l'époque, constituait une réalité. A part ladite exposition, une série de manifestations commémoratives autour de cet évènement sont programmées, dont certains ont déjà eu lieu.

3. **L'avenir du site du château Mansfeld à Luxembourg-Clausen (demande du groupe politique LSAP du 29 janvier 2014)**

L'initiateur de la demande de mise à l'ordre du jour sous rubrique souligne l'importance des vestiges du château Mansfeld, non seulement d'un point de vue d'une politique patrimoniale cohérente, mais également en termes d'une revalorisation urbanistique de ce quartier de la Ville de Luxembourg.

Madame la Ministre propose que la commission parlementaire l'accompagne lors d'une visite des lieux à Luxembourg-Clausen afin d'examiner sur place le potentiel de ce site. Afin d'être fructueuse, cette visite devrait avoir lieu en présence des responsables de toutes les instances compétentes : la Ville de Luxembourg, le Service des Sites et Monuments nationaux, le Fonds du Logement. Il serait utile que les députés obtiennent sur place les explications requises, puisque ce dossier est plus complexe qu'il ne puisse paraître à première vue.

Maintes réflexions ont déjà été menées concernant le réaménagement et la revalorisation de ces terrains dans le respect des structures subsistantes.

En effet, le Fonds du Logement a déjà obtenu le feu vert de son comité directeur pour lancer un concours d'idée en vue de la réalisation de logements sur une partie de cet endroit, la Ville de Luxembourg ayant adressé une demande afférente au Fonds. Un bureau d'experts accompagne le Fonds dans ses démarches. La dernière réunion à ce sujet a eu lieu le 27 février 2014.

L'importance historique de ce site pour le pays et la Ville de Luxembourg ne fait, à maints égards, aucun doute. Sa revalorisation, voire rénovation partielle exige le concours de maints experts et institutions.

Le site peut être subdivisé en trois zones. Chaque zone devrait obtenir une autre affectation. Madame la Ministre cite du rapport de synthèse de ladite réunion : « la *zone haute* longeant la rue de Neudorf et la rue de la Malakoff et environs sera réservée aux logements avec intégration des parties anciennes du château : fonction dominante logements ; la *zone intermédiaire* sera formée des vestiges monumentaux du bassin de Neptune, de la grotte et du cryptoportique : fonction patrimoniale exclusive ; la *zone basse* des anciens jardins architecturés, aujourd'hui terrain de verdure, sera aménagée en parc public avec reconstruction minimaliste de la fontaine de Vénus et du bassin de Saint-Pierre : fonctions patrimoniale et récréative. Ce parc complétera ainsi le ruban de verdure allant du Fetschenhaff au Kirchberg. ».

Cette limitation de la zone réservée au logement pose un problème, en termes du coût de la réalisation de ces logements, au Fonds.

Urgent serait toutefois une sécurisation et sauvegarde des vestiges restants et de lancer des fouilles archéologiques systématiques. Les vestiges connus sont déjà classés.

Madame la Présidente constate que la commission est disposée à se rendre sur ces lieux, de sorte qu'une date pour un rendez-vous sera fixée après les vacances de pâques.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014

Le Secrétaire ff,
Timon Oesch

Le Président,
Lydie Polfer